

LE CARILLON



Sommaire

Hommage à François Vandebossche... 2-3
Compte-rendus du Conseil municipal 4-5
Société communale des chasseurs 6
La Ruche de famille rurale..... 7
Les festivités des 14 et 15 août..... 7
Permis de construire Rappel 6/7

Le Mot du Maire

Le 2 août, François Vandebossche nous a quitté. Emporté par une longue et douloureuse maladie. Elu depuis 1995, il était adjoint, gestionnaire de la cantine, délégué à la communauté de communes, au regroupement pédagogique Heugnes-Pellevoisin, au pays du Boischaud-Nord, président du syndicat de défense de la voie métrique Argy-Luçay Le Mâle.

Si son poste d'adjoint sera très certainement laissé vacant jusqu'à la fin du mandat, il sera remplacé dans les diverses délégations intercommunales.

Tous ceux qui l'ont côtoyé reconnaissent en lui un homme courtois, droit et disponible qui laissera un grand vide.

Merci à François pour tout ce qu'il nous a apporté.

Bernard GARNIER

Bulletin Municipal N° 46
SEPTEMBRE - OCTOBRE 2006



HOMMAGE A FRANÇOIS VANDENBOSSCHE

La cérémonie organisée à l'espace cinéraire du cimetière de Heugnes a été marquée par une grande émotion. Les interventions de B. Garnier, maire et de Yolene représentant ses amis de Guadeloupe ont été suivies d'un profond recueillement en présence de nombreux amis et élus.

Intervention de Bernard Garnier, Maire

François,

Le 28 juillet le Conseil Municipal était réuni comme chaque dernier vendredi. Ton absence a pesé. Habituellement, lorsque tu n'étais pas parmi nous, ce sont tes amis de Guadeloupe qui profitaient de ta présence. Nous savions tous, ce soir là, le combat que tu menais. A l'initiative de Ginette, nous t'avons, en fin de réunion, adressé une carte qui reflétait malgré un tutoiement à l'anglo-saxonne, tous nos espoirs de te revoir le plus rapidement possible parmi nous.

Ce texte d'Anna Marie Edwards disait :

«La vie n'est pas toujours facile et nul ne le sait mieux que toi. Tu te trouves dans une difficile situation mais je sais que tu t'en sortiras avec la grâce et la dignité que je te connais et que j'admire tant en toi...»

Il n'est pas toujours facile de comprendre pourquoi la vie se déroule comme elle le fait mais je sais bien que tu n'as jamais été du genre à ne rien faire et à laisser passer la vie devant toi.

Tu es une inspiration pour tant de gens, peut-être ce défi t'a-t-il été lancé pour que d'autres puissent profiter de ton exemple.

J'espère que le ciel éclaircira les jours qui viennent et que tu t'en sortiras cette fois-ci avec force et en te rendant compte de la place toute spéciale que tu occupes dans le cœur de tous ceux dont tu as touché la vie.»

Malheureusement, ce témoignage tu n'as pas pu le lire tant le mal avait évolué ces derniers jours.

Ton siège sera désormais vide jusqu'à la fin de ce mandat. Une vie municipale que tu as débutée en

1995 répondant favorablement à ma demande avec toutefois un bémol. Je ne participerai à aucune cérémonie devant un monument aux morts, m'as-tu dit, tout cela à cause d'un séjour en Algérie très mal vécu.

Durant toutes ces années, tu t'es impliqué comme personne, avec même quelques passions pour des dossiers qui te tenaient plus à cœur comme la téléphonie mobile, le haut débit, le petit train du Bas-Berry.

En 1999, le syndicat cherchait un successeur à Jean Thibault. J'ai avancé ton nom sachant que tu conduirais ce dossier à son terme et avec succès.

Coïncidence. Mercredi, quelques instants après ton départ, nous étions réunis par Monsieur le Préfet pour mettre en place un nouveau regroupement de communes, élargi vers Valençay. La présidence de cette nouvelle structure te revenait de droit tant le travail accompli jusque-là avait été une réussite.

Et puis l'agrandissement du cimetière et ce lieu cinéraire que tu as voulu plus que tout le monde et là aussi, coïncidence, dans quelques temps, c'est ton nom qui sera gravé en premier sur cette stèle.

Dévoué, Disponible, Diplomate, Droit, ce sont toutes ces qualités que nous avons retrouvées au Conseil Municipal, à la Communauté de Communes, au pays du Boischaud Nord, au regroupement pédagogique Heugnes-Pellevoisin, à la cantine scolaire et j'en oublie...

François, toi le gars du Nord, né à Compiègne en 1933. Aîné de cinq enfants, tu passes ta jeunesse à Noyon dans l'Oise. Etudes secondaires, bac, concours administratifs... C'est à la Poste que tu effectueras toute ta carrière. Tu débutes au tri du courrier, la nuit sur les trains ambulants Paris-Lille. C'est là, qu'en 1957, tu rencontres celle qui deviendra ton épouse.

La guerre d'Algérie, tu n'en reparleras jamais. Tes deux meilleurs copains y sont tombés dans une embuscade.

A ton retour, tu épouses Huguette et de cette union naîtront Christian et Muriel.

1974 sera un virage, par pur hasard. Il s'appelle la Yagasse. Alors tour à tour jardinier, ébéniste, couvreur, décorateur, relieur,... tu vas transformer une maison en ruines et un terrain en friches en un coin de paradis malheureusement troublé par un douloureux accident.

Au fil des années tu vas devenir plus berrichon que nous autres berrichons, plus enraciné à cette terre que les sapins que tu as ramenés de tes vacances en Savoie.

Pardonne-nous de t'avoir mis aujourd'hui sur le devant de la scène. Je sais que tu n'aurais pas aimé. Tu n'aimais pas les hommages.

Huguette, Muriel, Christian, Sonia, Boris, Lara, Je voudrais que vous sachiez combien votre mari, votre père, votre grand-père a compté dans la vie communale.

Tes cendres ne seront pas épanchées cet après-midi mais dans quelques temps seulement, dans la plus stricte intimité familiale.

Je vous présente, au nom de nous tous, toutes nos condoléances.

Au revoir, François.



Intervention de Yolène

Des Amis de la Guadeloupe.

« *Les envahisseurs arrivent* ». C'était notre mot d'accueil.

L'un d'entre eux n'est plus. Non, ce n'est point un vain rêve.

« *Ils ne se trompent point ceux qui disent qu'à la mort du poète, la nature muette prend le deuil et célèbre les obsèques de son ami.* »

Poète, oui. Sage, encore plus. Guide spirituel, encore d'avantage.

L'âge ne fut point pour nous, amis de la Guadeloupe, un écueil, sinon le ciment qui lie nos deux familles.

Heugnes a certes beaucoup perdu en te perdant toi, François. La Guadeloupe a aussi perdu un très grand ami.

Particulièrement Anse-Bertrand que tu avais adopté comme terre d'accueil, terre d'exil.

Tu laisses en nous un vide, un gouffre plein de souvenirs intarissables.

Dorénavant, nous devons nous habituer à aller, sans toi : au Bal des Doudous, à la soirée de fin d'Année de la sécu et aux folles nuits de Zouk à la salle Fauchéry. Tous ces moments, à la terrasse de

Massieux, passés en dégustant les petits punchs dont tu étais devenu un spécialiste maison.

Là où tu es en ce moment, il est inutile de te combler de louanges. Seuls ceux qui t'ont côtoyé vont mesurer l'étendue de ton absence.

Ta pensée, tes mots justes, tes conseils judicieux nous accompagneront toujours.

C'est Oscar Wilde qui disait : « *Nul ne rencontre deux fois l'idéal, combien peu le rencontrent même une fois* ».

François, sache bien où que tu sois, l'idéal que tu nous as insufflé, nous continuerons à le tisser entre nos deux familles.

Ces liens forts et indéfectibles qui nous lient nous seront utiles pour permettre à Huguette de traverser l'océan de désespoir qu'elle doit affronter.

Au revoir François, car ce n'est qu'un Au revoir.

Et à toute ta famille nous adressons : *On gwan kinbé ré dpa moli.*¹

Que le soleil que j'appose à côté de tes cendres, aux noms de Mark, Josué, Suélène, José et en mon nom personnel, Yolène, soit le symbole de la lumière que tu continueras à nous porter.

1. Courage et pour lui ne baissez pas les bras

COMMUNE D'HEUGNES

Réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Garnier, Maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2006

• Approbation du devis de la SARL Infralbois

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le devis de la SARL Infralbois pour la fourniture et la fabrication d'un placard de rangement à la Maison des associations, pour un montant de 1200.00 € h.t.

• Approbation du devis de la SARL Infralbois

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le devis de la SARL Infralbois pour la fourniture et la pose d'une fenêtre PVC au logement communal de la caserne des pompiers, pour un montant de 889 € h.t.

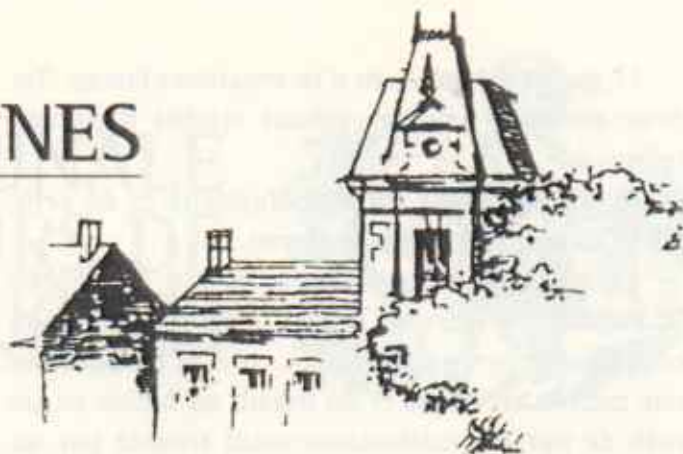
• Approbation du plan de prévention des risques naturels concernant les mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait - gonflement des argiles dans le département de l'Indre.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels «Retrait - Gonflement des Argiles» prescrit le 18 juin 2001 sur la commune de Heugnes.

• Renouvellement du contrat de l'agent des services techniques non titulaire à compter du 1er juillet 2006. Ménage à la Maison des Associations.

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- de renouveler le contrat d'agent des services techniques contractuel à compter du 1^{er} juillet 2006, pour une durée de un an.



- de fixer la durée hebdomadaire de travail à trois heures.

- que la rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice brut 297, indice majoré 289.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

• Remplacement de l'agent administratif durant son congé maternité à compter du 2 juillet 2006.

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- le recrutement d'un agent administratif contractuel à compter du 1^{er} juin 2006 (période de formation) jusqu'au 31 décembre 2006.

- De fixer la durée de travail hebdomadaire à 35 heures.

- que la rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice brut 280, indice majoré 279.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

• Achat d'un petit standard téléphonique pour le secrétariat de Mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte le devis de France Telecom pour l'acquisition d'un standard Pack Gigaset SX353, afin d'équiper le secrétariat d'un outil de communication correct, pour un montant de 753.48 € TTC.



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2006

• Acceptation de la maîtrise d'œuvre pour l'Auberge de Heugnes.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte le devis établi par la SCP

Pirès-Villeret pour la maîtrise d'œuvre relative à l'agrandissement de la cuisine et des sanitaires de l'Auberge, pour un montant de 11 000 € HT. Le conseil autorise le Maire à signer le marché avec la SCP Pirès-Villeret pour cette mission.

• Demande de subvention de l'Ecole privée primaire «Claire Fontaine» de Levroux.

Après en avoir délibéré, le conseil refuse de subventionner les frais de fonctionnement pour les enfants scolarisés dans les écoles privées.



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2006

• Acceptation du devis pour un refroidisseur à la Boulangerie.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte le devis établi par l'entreprise Eclip'Services concernant l'achat d'un refroidisseur destiné à la boulangerie, pour un montant de 2492.43 € TTC.

• Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve les statuts de la Communauté de Communes tels que présentés dans le courrier en date du 22 juin 2006 émanant de Madame la Présidente de la Communauté de Communes ainsi que dans la délibération du Conseil de Communauté de Communes du 21 juin 2006.

• **Approbation du devis concernant l'aménagement forestier.**

Après en avoir délibéré, le conseil accepte le devis établi par la société SARL Tec-Sylvi concernant les travaux de broyage et de dégagement de la forêt communale pour un montant de 1741.80 € HT.



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUILLET 2006**

• **Demande de résiliation du bail de la SARL Rajoye-Thomas.**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre recommandée de la SARL Rajoye-Thomas, boulangers à Heugnes, en date du 25 juillet 2006, informant le conseil de la résiliation du bail de location gérance entre la SARL Rajoye-Thomas et la Mairie de Heugnes.

Après en avoir délibéré, le conseil prend acte de la résiliation du bail.

• **Subvention à Familles rurales pour le service de portage de repas à domicile.**

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant à la convention de partenariat de Familles Rurales pour le versement d'une subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil s'engage à verser la somme de 440 € à l'association.



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2006**

• **Nomination d'un nouveau gérant pour la cantine scolaire.**

Après en avoir délibéré, le conseil nomme Madame Ginette Labecot.

• **Nomination d'un nouveau titulaire au Syndicat de la voie métrique.**

Après en avoir délibéré, le conseil nomme Madame Ginette Labecot. Madame Labecot étant auparavant suppléante, le conseil désigne comme nouveau suppléant Monsieur Michel Rabier.

Les titulaires sont : Monsieur Bernard Garnier et Madame Ginette Labecot.

Les suppléants sont : Madame Martine Denisot et Monsieur Michel Rabier.

• **Nomination d'un nouveau titulaire et d'un nouveau suppléant à la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé.**

Après en avoir délibéré, le conseil nomme Madame Ginette Labecot titulaire et Madame Martine Denisot suppléante.

Les titulaires sont : Monsieur Bernard Garnier, Monsieur Michel Tixier et Madame Ginette Labecot.

Les suppléants sont : Monsieur Francis Lay Monsieur Hervé Depond et Madame Martine Denisot.

• **Nomination d'un nouveau titulaire au Contrat de Pays.**

Après en avoir délibéré, le conseil nomme Madame Martine Denisot. Madame Denisot étant auparavant suppléante, le conseil désigne comme nouveau suppléant Monsieur Alain Diot.

Les titulaires sont : Monsieur Bernard Garnier et Madame Martine Denisot. Les suppléants sont : Madame Ginette Labecot et Monsieur Alain Diot.

• **Nomination d'un nouveau titulaire au Regroupement Pédagogique Intercommunal.**

Après en avoir délibéré, le conseil nomme Madame Nathalie Charloton. Madame Charloton étant auparavant suppléante, le conseil désigne comme nouveau suppléant Madame Martine Denisot.

Les titulaires sont : Monsieur Bernard Garnier, Madame Ginette Labecot et Madame Nathalie Charloton.

Les suppléants sont : Monsieur Michel Tixier, Monsieur Michel Rabier et Madame Martine Denisot.



**Avis d'enquête
publique préalable
à la délimitation
des zones
d'assainissement
collectif et non
collectif des eaux
usées domestiques**

Le public est informé que par arrêté en date du 21 juillet 2006, le Maire de Heugnes a ordonné l'enquête publique préalable à la délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées domestiques.

Cette enquête se déroulera à la Mairie de Heugnes, du 11 septembre 2006 au 10 octobre 2006, les lundis, mardis, jeudis, vendredis, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h, et les samedis de 9 h à 12 h.

Monsieur Louis Brisset, ingénieur retraité de la voirie de Châteauroux, a été désigné comme commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Limoges.

Il recevra le public en Mairie le lundi 11 septembre 2006 de 9 h à 12 h ; le mardi 26 septembre de 14 h à 17 h et le mardi 10 octobre de 14 h à 17 h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la délimitation des zones d'assainissement pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie ou être adressées par écrit au commissaire enquêteur, à la Mairie de Heugnes.

A l'expiration du délai de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra au Maire dans un délai de trente jours, son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. Le public pourra alors consulter ce rapport à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Maire

SOCIÉTÉ COMMUNALE DES CHASSEURS DE HEUGNES



La société communale des chasseurs de Heugnes s'est réunie en assemblée générale extraordinaire le 19 mars 2006, sous la présidence d'Alain Ferraguin et en présence de vingt-neuf sociétaires.

Les rapports d'activités et financiers présentés par le trésorier, et approuvés à l'unanimité, sont positifs par rapport à l'année précédente. Suite au renouvellement du bail avec la commune, il a été procédé aux élections des membres du nouveau bureau.

Une réunion du bureau a eu lieu le 7 avril suivant. Il a été décidé :

- de délivrer une carte à 60 € à toute personne physique résidant à titre principal ou secondaire dans la commune, à 75 € pour les propriétaires d'au moins un hectare de terres et à 90 € pour les anciens chasseurs de la saison précédente non résidant et ne possédant pas au moins un hectare dans la commune. Une majoration de 5 € sera demandée à ceux qui ne participeront pas au nettoyage des layons.
- de distribuer les cartes le samedi d'avant l'ouverture à la Mairie de 10 h à 12 h, une majoration de 10 € sera demandée en dehors de cette permanence. Les sociétaires devront apporter leur permis de chasse ainsi que leur attestation d'assurance.
- de délivrer des cartes d'invités à 10 € à partir du 4^{ème} dimanche de chasse. Elles seront vendues par Messieurs Alain Ferraguin, Jean Sellier, Joël Guilpain et Francis Lay.
- de n'autoriser chaque chasseur qu'à un lièvre et deux perdrix par journée de chasse et limiter à deux lièvres pour toute la saison.
- de fermer le lundi d'ouverture.

- de laisser les horaires d'ouverture sur les terrains communaux à 9 h, sauf pour les battues aux grands gibiers qui sont organisées à 8h30.
- d'interdire la chasse en plaine le matin de chaque battue organisée.
- d'organiser un ball-trap avec concours le samedi 9 septembre 2006 de 14 à 20 heures à l'étang du Marchais de la Biche.

RAPPEL :

Comme l'année précédente, le tir du faisan (coq et poule) est interdit sur l'ensemble du territoire de la commune de Heugnes.

Michel GOILIER

Ont été élus :

Président

Alain Ferraguin

1^{er} Vice Président

Jean Sellier

2^{ème} Vice Président

Joël Guilpain

Secrétaire

Michel Gollier

Secrétaire Adjoint

Roger Bontemps

Trésorier

Laurent Bonneau

Trésorier Adjoint

Francis Lay

Et 4 membres

François Charbonnier,

Raymond Godart,

Christian Morillon, Ludovic Lebreuil

Commissaire aux Comptes

Laurent Lebreuil

Nous vous informons qu'un petit conteneur à piles est à votre disposition à la Mairie. Vous pouvez y déposer vos piles usagées aux horaires d'ouverture du secrétariat.

ASSOCIATION FAMILLES RURALES LA RUCHE

Cette année, le centre de loisirs était sous la responsabilité de Carole Goilier avec l'aide de Laure et Steve Bouquerel.

Le Centre était ouvert du 6 au 28 juillet 2006 et a été fréquenté par 28 enfants. L'objectif principal est de permettre à l'enfant de vivre un réel temps de vacances et de loisirs en apprenant le partage et le respect.

Les activités sont manuelles, sportives, ludiques et culturelles avec 3 thèmes : «Les Chevaliers», «Le Monde Aquatique» et «La Savane». La visite de l'aquarium de Touraine, les Mini Châteaux à Amboise, le lac de Chemillé, le zoo de Beauval ainsi que la piscine toutes les semaines étaient également au programme. Une nuit sous tente a été proposée aux enfants entre 5 et 13 ans qui le souhaitaient.

Pour la deuxième année consécutive, Stéphanie Perrot avait pris la direction du centre avec Angélique Moreau comme animatrice et Emilie Lambert comme bénévole.

Un spectacle préparé par les enfants et l'équipe d'animation a eu lieu le vendredi 28 juillet suivi d'un barbecue.

Nous remercions la municipalité pour le prêt des locaux scolaires, pour la mise à disposition d'une employée communale pour le ménage ainsi que de l'aide pour l'organisation de la fête.

Nous remercions également toutes les personnes qui se sont investies en donnant des lots, en prêtant du matériel ou en nous aidant.

Carole Goilier



FESTIVITÉS DES 14 ET 15 AOUT

Le public est venu une fois de plus nombreux à la traditionnelle cavalcade.

Cette 62^{ème} édition a connu un franc succès grâce notamment à une météo clémente.

Les festivités ont débuté le lundi 14 après midi par le 13^{ème} Grand Prix Christian Fenioux qui s'est terminé avec un podium international.

L'épreuve de 147 Km a été remportée en 3 h 32 min par l'uruguayen Jorge Soto du Centre Mondial devançant au sprint ses 2 compagnons d'échappée Thomas Bouteille (récent vainqueur des 5 jours des AS en Provence) et Cédric Maire le castelroussin.

L'estonien Joeaar également du Centre Mondial drivé par Michel Theze terminait meilleur espoir ; le classement des grimpeurs revenait au kazakh Sladkov.

En marge de la course réunissant les élites et les nationaux, c'est le luantais Cyrille Rombaut qui s'est

adjudgé l'épreuve ouverte aux séries régionales devant Danjoux Avcc et Graczyck (Mehun).

Le lendemain la cavalcade se déroula sous un temps clément avec 5 chars et 3 formations musicales : Saint-Aignan (41), Noëllet (49) et Pellevoisin.

La sortie nocturne et le traditionnel feu d'artifice ont clôturé cette 62^{ème} édition ovationnée comme il se doit.



NOUVEAU RAPPEL DE LA DDE CONCERNANT LE CHAMP D'APPLICATION DES PERMIS DE CONSTRUIRE ET DES DÉCLARATIONS DE TRAVAUX

TRAVAUX DANS LE CHAMP

TRAVAUX SOUMIS à permis de construire *L421.1*

- Toute construction nouvelle même ne comportant pas de fondations.
- Changement de destination de locaux existants.
- Modification d'aspect extérieur ou de volume.
- Création de niveaux supplémentaires.
- Travaux sur immeubles inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Travaux EXEMPTES de permis de construire mais soumis à la Déclaration de Travaux *L422.1 et R 422.2* (En raison de leur nature ou de leur faible importance)

- Travaux de ravalement
- Travaux sur monuments historiques classés

OUVRAGES TECHNIQUES :

- Nécessaires au maintien de la sécurité de la circulation sur : route, air, mer, fleuve, et chemin de fer
- Outillages nécessaires au service public dans les ports, aérodromes ou sur le domaine public ferroviaire
- Télécommunication et Télédiffusion :
 - Ouvrages dont la S.H.O.B. (1) $\leq 100\text{m}^2$
 - Poteaux et pylônes $> 12\text{m}$ (au dessus du sol)
- Service Public du Gaz : Poste de section, coupure, détente, livraison
- Service Public de l'Electricité :
 - Ouvrages, accessoires des lignes de tension $< 63\text{KV}$ et de longueur $< 1\text{Km}$
 - Transformateurs $< 20\text{m}^2$ au sol et $< 3\text{m}$ de hauteur
- Services Publics d'eau potable et d'assainissement :
 - Ouvrages techniques $< 20\text{m}^2$ au sol et $< 3\text{m}$ de hauteur

AUTRES OUVRAGES :

- Classes démontables $< 150\text{m}^2$ de S.H.O.B.
(Maximum : 500m^2 sur un terrain)
- Habitations Légères de Loisirs $< 35\text{m}^2$ de S.H.O.N. (2) ou remplacement si nouvelle S.H.O.N. inférieure ou égale
- Piscines non couvertes
- Châssis, serres $> 1.50\text{m}$ et $\leq 4\text{m}$ de haut ;
S.H.O.B. $\leq 2000\text{m}^2$ sur un terrain
- Pas de création de S.H.O.B. ou création de S.H.O.B. $\leq 20\text{m}^2$ sur un terrain supportant déjà un bâtiment sans changement de destination

TRAVAUX EXCLUS DU CHAMP

Travaux EXCLUS du champ d'application du permis de construire *L 421.1 alinéa 3 et R421.1* (en raison de leur nature ou de leur très faibles dimensions ne sont donc soumis ni à permis de construire ni à déclaration de travaux)

- Publicités, enseignes et pré-enseignes
- Réseaux souterrains
- Infrastructures, publiques ou privées, de voies de communication ou de transport
- Installations temporaires de chantiers ou liées à la commercialisation de bâtiment en cours de construction
- Constructions - modèles temporaires dans les Foires Expositions
- Mobilier urbain implanté sur le domaine public
- Statues, monuments et œuvres d'art $\leq 12\text{m}$ de hauteur et $< 40\text{m}^3$
- Terrasses $\leq 0.60\text{m}$ de hauteur au dessus du sol
- Poteaux, pylônes, candélabres ou éoliennes d'une hauteur $\leq 12\text{m}$
- Antennes radio-électriques dont aucune dimension $> 4\text{m}$ ou 1m si elles sont équipées d'un réflecteur
- Murs $< 2\text{m}$ de haut (NB : déclaration de travaux pour les murs de clôture essentiellement s'il y a un POS)
- Autres ouvrages $< 2\text{m}^2$ au sol et $\leq 1.50\text{m}$ au dessus du sol

Cas particulier :

Constructions ou travaux couverts par le secret de la Défense Nationale (*L 422.2*)

- (1) Surface Hors Œuvre Brute
- (2) Surface Hors Œuvre Nette

